

Créer leur propre compagnie ferroviaire, une aventure qui n'a rien d'une utopie !

Bordeaux-Lyon ou Toulouse-Rennes, deux lignes très attractives qui devraient facilement faire le plein de passagers.



Créer leur propre compagnie ferroviaire, une aventure qui n'a rien d'une utopie !

Depuis décembre 2020, l'ouverture du marché du transport ferroviaire a franchi une nouvelle étape avec l'ouverture du transport domestique de passagers. Désormais, toute entreprise ferroviaire, titulaire d'une licence et d'un certificat de sécurité, peut proposer librement des offres voyageurs et marchandises sur l'ensemble du réseau ferré.

90 % des Français résident actuellement à moins de 10 km d'une gare. Néanmoins, 30 % des gares existantes sont non desservies et le réseau actuel sert en priorité les grandes villes et les axes Paris-Provence. De plus, le nombre de gares desservies par un service voyageur a baissé de 19 % entre 2011 et 2019, soit 644 gares fermées au service voyageur. Quant à l'usage du fret ferroviaire en France, il reste très inférieur aux autres pays européens ; or, plutôt que de créer de nouvelles infrastructures, pourquoi ne pas tirer partie du réseau ferroviaire existant qui est loin d'être utilisé au maximum de sa capacité ?

Dans un contexte de réchauffement climatique, le train est un maillon essentiel de la transition écologique en cours, en plus d'être un des moyens de transport les plus sûrs. Le transport de voyageurs par rail nécessite en effet de 8 à 20 fois moins de CO2 que la voiture.

En février 2019, plusieurs citoyens ont eu l'idée chacun de leur côté de voir comment utiliser au mieux l'infrastructure ferroviaire qu'ils avaient à côté de chez eux. Ils se sont posés la question de savoir comment prendre plus souvent le train, comment avoir des trains qui viendraient desservir les territoires de façon plus régulière. Ils ont eu l'idée ensemble de conjuguer leurs expériences pour essayer de développer un nouvel opérateur ferroviaire au service des territoires.



Cette réflexion a donné Railcoop dont l'ambition est de redonner du sens à la mobilité ferroviaire en impliquant citoyens, cheminots, entreprises et collectivités autour d'une même mission : **développer une offre de transport ferroviaire innovante et adaptée aux besoins de tous les territoires.**

Concrètement, dès l'obtention de sa licence et son certificat de sécurité, Railcoop sera le premier opérateur ferroviaire sous statut coopératif en France.

Railcoop est devenue une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) sous forme de Société Anonyme à capital variable, le 30 novembre 2019 lors d'une assemblée générale qui s'est tenue à Cajarc (Lot). À sa création, Railcoop comptait 32 sociétaires. Aujourd'hui, elle en compte 6.630 sociétaires répartis dans le monde entier, au 3 mars 2021. **Et surtout, elle vient de franchir le palier d'1,5 million d'euros de capital souscrit, condition nécessaire à l'obtention de la licence d'opérateur ferroviaire voyageurs.**

À ce jour, Railcoop prévoit de développer des offres de service, complémentaires au service public, sur les marchés suivants :

- Des services voyageurs réguliers en train classique (vitesse inférieure à 160 km/h) afin d'assurer un maximum de liaisons directes entre les villes moyennes en France. Cette offre vise à offrir une alternative aux trajets par la route et s'inscrit donc en concurrence avec la voiture individuelle, le covoiturage et le transport par autocar. **La première ligne qui sera ouverte à partir de juin 2022, sera la ligne transversale Bordeaux-Lyon, avec un billet envisagé à 38 €.**
- Deux autres lignes de voyageurs ont été notifiées à l'Autorité de Régulation des Transports : **Toulouse-Rennes et Lyon-Thionville, et cela pour 2023.**



- Des services réguliers de trains de nuit permettant de concurrencer l'avion sur les distances supérieures à 500 km.
- Des services ferroviaires voyageurs sur-mesure, notamment dans le cadre de développement d'offres touristiques alternatives aux voyages longue distance.
- Des services réguliers de dessertes locales non couvertes par le service public ferroviaire ou complémentaires de ce service.
- Des services fret conventionnels sur-mesure.

La spécificité de Railcoop est d'associer les futurs usagers à la conception des services.

Depuis la concrétisation du projet Railcoop et sa constitution en SCIC fin 2019, de nombreuses étapes ont été franchies et d'autres le seront dans les prochains mois. Aujourd'hui, Railcoop compte 6206 sociétaires et un capital social de plus d'1,5 million d'euros.

Il reste maintenant à la coopérative à déposer son dossier auprès du ministère en charge des transports et à obtenir son certificat de sécurité ferroviaire auprès de l'EPSF (Etablissement public de sécurité ferroviaire).

Le matériel ferroviaire

Depuis la notification de sociétariat à l'AMF (Autorité des Marchés Financiers), toute personne physique ou morale peut souscrire à Railcoop directement en ligne. Chaque part sociale coûte 100 €. Les sociétaires peuvent souscrire à hauteur d'une ou de plusieurs parts sociales.

"**Envoyé spécial**", l'émission d'Élise Lucet sur France 2, le 14 janvier dernier, a suivi les créateurs de Railcoop dans leur aventure. Un reportage de 24 minutes qui vous permettra de comprendre les tenants et les aboutissants de leur projet peut-être pas si fou que cela pouvait sembler à l'origine. Pour visionner ce reportage en replay, cliquez ici.

